RÔLE D'AUDIENCE DU CONSEIL DE DISCIPLINE

Date : 28 novembre 2024 **Heure** : 9h30 **Lieu** : Via la plateforme TEAMS

Dossier disciplinaire nº : **17-24-00056**

Plaignante

Ingrid Ménard, syndique

Procureurs

Me Tarik-Alexandre Chbani
Me Sophie Boucher

c.

Intimé

Othniel Dory
Autrefois ergothérapeute

Procureurs

Me Tristan Kunicki
Me Tina Aswad

Membres du Conseil

Me Lyne Lavergne (présidente)
Mme Julie Gabriele (membre)
Mme Hélène Lavergne (membre)

Nature des infractions

Articles 6 et 15 du Règlement sur la tenue des dossiers et des cabinets de consultation et sur la cessation d'exercice des membres de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec

- Défaut d'inscrire au dossier tous les renseignements requis.

Article 60 du *Code des professions*

- Défaut de faire connaître au secrétaire de l'Ordre des ergothérapeutes du Québec dans les délais prévus tous les lieux où il exerçait sa profession.

Article 89 du Code de déontologie des ergothérapeutes et à l'article 114 du Code des professions

- Entrave à la syndique dans l'exercice de ses fonctions.

But de l'audience

Audition sur culpabilité et sanction